



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION de la COORDINATION
des POLITIQUES de l'ÉTAT
BUREAU DES PROCÉDURES PUBLIQUES

Commission de suivi de site "Elbeuf"

réunion du 25 février 2019

Compte-rendu

M. Cousin (préfecture DCPATT) excuse Monsieur le secrétaire général et introduit la réunion.

1) Remarques et observations sur le compte-rendu de la réunion du 22 février 2018

Aucune observation n'est faite sur le compte-rendu.

M. COUSIN précise qu'un représentant des salariés n'a toujours pas été désigné pour le bureau de la CSS. Cette nomination sera reproposée lors de la prochaine CSS en l'absence de représentants de salariés lors de la présente CSS.

2) Présentation du bilan des actions réalisées par les industriels pour la prévention des risques (conformément à l'article D125-34 du Code de l'environnement pour les sites SEVESO Seuil Haut : actions réalisées, bilan du système de gestion de la sécurité, comptes rendus des incidents et accidents, ...)

Mme WEYNACHTER (DREAL) présente les faits marquants depuis la précédente réunion de la CSS (actualité réglementaire, dossiers traités, inspections réalisées) et fait un point de situation sur la mise en œuvre du PPRT de Saint Pierre les Elbeuf.

3) Présentations des exploitants

Présentation de la société BASF

M. LORENZI (société BASF) présente le bilan SGS de l'année 2018.

M. LEBOUARD, ARS, demande des informations sur les rejets aqueux dus à une nouvelle molécule produite sur le site (molécule INSCALIS).

M. LORENZI indique que la production a démarré début 2018. Des études dans le milieu aquatique sont toujours en cours pour surveiller l'impact de cette nouvelle molécule sur le milieu.

Présentation de la société E&S Chimie

M. NICOLAS et Mme ROBCIS (société E&S Chimie) présentent les faits marquants de leur site de Saint Pierre lès Elbeuf.

Présentation de la société BOLLORE LOGISTICS (ex GEODIS)

M. PANNIER (société BOLLORE Logistics) présente les faits marquants de leur site de Tourville la Rivière depuis la reprise du site.

Présentation de la société MAPROCHIM

M. LEFRANCOIS et Mme BECQUET (société MAPROCHIM) présentent le bilan des faits marquants.

Présentation de la société SANOFI

M. BIBES (société SANOFI) présente son bilan des faits marquants.

M. LEBOUARD, ARS, interroge l'exploitant sur la capacité de traitement de la station de traitement des eaux avec la production de Pristinamycine autorisée il y a quelques années.

M. BIBES indique que la capacité de traitement de la station a été augmentée lors de l'augmentation de production de l'hydrocortisone en 2014 qui aujourd'hui est arrêtée. Il indique que lors de cette production d'hydrocortisone, des mesures ont été réalisées en sortie de la station et n'ont pas montré de non-conformité.

M. COUSIN revient sur la diminution des plaintes odeurs entre septembre et décembre 2018.

M. BIBES indique que ne plus jamais avoir d'odeurs semble difficile compte tenu que l'on reste sur une station de traitement des eaux de grande capacité (similaire à une station d'épuration urbaine de 450 000 équivalents habitants). Aujourd'hui, la situation est toujours en cours d'amélioration avec des investigations complémentaires selon les productions du site.

La mairie de Saint Aubin les Elbeuf indique que de nombreuses plaintes ont été enregistrées cet été. Avec le froid, on note une diminution, elle espère que cette diminution des nuisances odorantes se confirmera avec la météo plus clémente.

M. WILLOCQUET (société SANOFI), précise qu'il restera des plaintes du fait du process de la station, mais que le site travaille toujours sur l'innovation de la station avec un partenariat avec l'entreprise SUEZ pour cartographier les nuisances odorantes notamment avec des Nez et identifier les bonnes sources pour agir en amont.

M. COUSIN interroge sur les relations existant entre l'industriel SANOFI et l'APESAC, association de riverains.

M. BIBES indique qu'une rencontre annuelle est organisée sur site et que l'entreprise SANOFI participe chaque année à leur assemblée générale.

Présentation de la société SONOLUB

M. BAUDEL (société SONOLUB) présente le bilan des faits marquants.

M. COUSIN revient sur les plaintes odeurs et leur distinction d'une entreprise à l'autre.

M. BAUDEL indique que pour le cas de SONOLUB, ce sont des odeurs caractéristiques de l'activité, odeurs de type « hydrocarbures ».

4) Questions diverses

La mairie de Saint Aubin les Elbeuf indique qu'il demeure un agent de la mairie en arrêt depuis l'incident.

Mme WEYNACHTER rappelle le contexte de l'incident du 18 septembre 2018 et de la mise en œuvre de barrages routiers par des agents municipaux sur des points éloignés du site.

La mairie de Saint Aubin les Elbeuf réitère sa demande faite en réunion du 27 novembre 2018 lors du retour d'expériences de l'incident, sur la fourniture des relevés effectués dans le milieu par le SDIS pendant toute la durée de l'incident.

M. LALLIER, (SIRACED PC) indique qu'une relance du SDIS sera effectuée dans les meilleurs délais pour l'envoi de ces éléments.

M. LEBOUARD (ARS) rappelle l'importance de signaler rapidement au cours d'un incident la survenue de pathologies ou de personnes incommodées à proximité afin de mettre en œuvre les mesures éventuellement adaptées.

M. COUSIN remercie les participants et lève la séance.

Le président,



Bernard COUSIN

La secrétaire,



Tiffany WEYNACHTER